



COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

Etaient présents : Armindo GOMES, Dejan GLISOVIC, Henri PRÉVOSTEAU, Valérie DUVAL, David FRATINI, Humberto CARVALHO,

Absents : France VAN DEN BURG, Alexandre BONILLA PEREZ, Grégoire MEYMERIE, Philippe EXBRAYAT

Quorum : 6

Procurations : Philippe EXBRAYAT donne pouvoir à Henri PRÉVOSTEAU
France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Ordre du jour :

I. Nomination du secrétaire de séance	2
II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/2024	2
III. Validation du Compte financier Unique (CFU).	2
IV. Validation de l'affectation du résultat 2023 au budget 2024.	2
V. Vote du Budget Primitif 2024	4
VI. Commémoration du 8 mai 1945.....	5



I. Nomination du secrétaire de séance

Henri PRÉVOSTEAU est nommé secrétaire de séance.

II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2024 est validé à l'unanimité.

III. Validation du Compte financier Unique (CFU).

Le CFU corrigé n'ayant pas été reçu à cause d'un problème de transmission de flux, il sera voté ultérieurement, au plus tard le 30 juin 2024.

IV. Validation de l'affectation du résultat 2023 au budget 2024.

Le maire propose la clôture de l'exercice 2023 et l'affectation du résultat 2023 au budget 2024.

1°) Exercice 2023			
	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	37 333,31	3 959,40	33 373,91
Fonctionnement	203 235,53	186 544,41	16 691,12
Total	240 568,84	190 503,81	50 065,03

2°) Résultat de clôture 2023				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-24 646,88		33 373,91	8 727,03
Fonctionnement	356 571,74	24 646,88	16 691,12	348 615,98
Total	331 924,86	24 646,88	50 065,03	357 343,01



3°) Restes à réaliser 2023

Recettes 0,00

Dépenses 694,20

4°) Détermination du besoin de financement		
Résultat de clôture, section d'investissement		8 727,03
Reste à réaliser, dépenses (-)		694,20
Reste à réaliser, recettes (+)		0,00
Besoin de financement		0,00
Excédent de fonctionnement disponible (1-2)		348 615,98

5°) Affectation du résultat 2023

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté 348 615,98

(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 0,00

(R.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté 8 727,03

1°) Exercice 2023

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	37 333,31	3 959,40	33 373,91
Fonctionnement	203 235,53	186 544,41	16 691,12
Total	240 568,84	190 503,81	50 065,03

2°) Résultat de clôture 2023

Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023



Investissement	-24 646,88		33 373,91	8 727,03
Fonctionnement	356 571,74	24 646,88	16 691,12	348 615,98
Total	331 924,86	24 646,88	50 065,03	357 343,01

3°) Restes à réaliser 2023

Recettes	→	0,00
Dépenses	→	694,20

4°) Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement	8 727,03
Reste à réaliser, dépenses (-)	694,20
Reste à réaliser, recettes (+)	0,00
Besoin de financement	0,00 ²
Excédent de fonctionnement disponible ⁽¹⁻²⁾	348 615,98

5°) Affectation du résultat 2023

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	348 615,98
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
(R.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté	8 727,03

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le résultat de clôture et l'affectation du résultat 2023 au budget 2024.

V. Vote du Budget Primitif 2024

Le maire expose au conseil municipal le budget primitif 2023 équilibré entre dépenses et en recettes



Section de Fonctionnement : **548 514,62 €**

Section d'Investissements : **47 722,00 €**

M. Prévosteau fait remarquer qu'il n'est pas normal que la mairie et l'atelier ne soient pas équipés de compteur d'eau car il n'y a pas de facture d'eau concernant ces bâtiments.

Mr le maire répond que c'est un dysfonctionnement lié au transfert de compétences qui s'est déroulé en 2018 et que si ça dérange des compteurs seront installés durant l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le budget primitif 2024.

VI. Commémoration du 8 mai 1945

Mr le maire a délégué l'organisation du 8 mai à Mme Duval.

Après en avoir délibéré, la commémoration de l'armistice 1945 se tiendra à 11h devant le monument aux morts et sera suivie d'un pot de l'amitié.

Les membres du conseil sont sollicités pour être présents dans la mesure de leurs disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04.